

Cas pratique, rétroactivité des lois de procédure.

Par **Microchoveur**, le 14/11/2013 à 19:47

Salut !

J'ai une question au sujet des cas pratiques, je sais qu'une loi de procédure a un effet rétroactif sur un procès déjà en cours mais dans mon cas pratique comment dois-je le justifier ? J'écris l'article dans mon syllogisme et je l'interprète en signalant l'exception des lois de procédure ? Parce qu'en fait je ne trouve pas l'alinéa de l'article 2 du code civil qui le dit... ./